



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 66472

Texte de la question

M Jean Proriot fait part à Mme le ministre de l'environnement du mecontentement des gardes-peche a la suite de la publication du decret no 92-1209 du 13 novembre 1992 modifiant le decret no 86-574 du 14 mars 1986 portant statut des gardes-peche du Conseil superieur de la peche. En effet, ce texte n'applique pas les dispositions du plan Durafour et n'apporte aucune precision quant au statut des personnels administratifs et techniques. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les dispositions qu'elle entend prendre afin de respecter les engagements pris au mois de novembre 1991 aupres de ces personnels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le nouveau statut de gardes-peche a ete fixe par decret en date du 17 novembre 1992. Le statut constitue une avancee importante pour cette profession et permet en particulier d'ameliorer les conditions de deroulement des carrieres. Sur le plan materiel il se traduit par un doublement en quatre ans de la prime de sujexion et d'une augmentation en fin de carriere variant de 200 a 600 francs suivant les grades. Toutefois, une revendication des agents n'a pu etre suivie, elle concerne l'accès automatique des gardes de 1re categorie au nouveau regime indiciaire des gardes-chef. En effet cette promotion s'opere a l'issue d'un concours qu'il n'aurait pas ete bon de devaloriser. Le protocole Durafour a inspire cette reforme. Il a ete cependant impossible de l'appliquer a la lettre car il fallait a la fois ameliorer la situation des gardes-chef principaux et respecter les equilibres de l'ensemble du corps. Dans le meme temps est etudiee la creation d'un statut des personnels administratifs et techniques du Conseil superieur de la peche destine a offrir a ces agents des perspectives claires de carriere et de reelles possibilites de promotion. Ce statut permettra aussi la creation d'un corps de techniciens du Conseil superieur de la peche auquel auront acces, par concours interne, les gardes-peche.

Données clés

Auteur : [M. Proriot Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66472

Rubrique : Chasse et peche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 176